

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 février 2026

Convocation du 17 février 2026

N° 2026_02_009

Objet : Petites Villes de Demain - Avenant n°2 à la convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la Banque des territoires au programme Petites Villes de Demain

Le 24 février 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Vallon Pont d'Arc, siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du conseil communautaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON,

Absents : Maryse RABIER, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 34

Vote contre : pour : 34 abstention : 3

Le Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, la Commune de Ruoms, la Commune de Vallon-Pont-d'Arc et la Banque des territoires ont signé une Convention de partenariat opérationnel permettant la mise en œuvre des contributions de la Banque des territoires au programme Petites Villes de Demain (PVD).

Afin d'accompagner la poursuite du programme et l'ingénierie nécessaire à la conduite des projets structurants, la Banque des territoires a transmis un avenant (dit avenant n°2), ayant pour objectif de modifier plusieurs articles de la convention initiale portant sur :

- les engagements de la Banque des Territoires (article 2.1) ;
- la durée de la convention (article 3.2) ;
- le montant du financement attribué (article 5.1).

L'avenant prévoit notamment :

1. Un accompagnement renforcé en matière d'ingénierie

La Banque des Territoires s'engage à accompagner les bénéficiaires dans la définition des besoins en ingénierie et à financer partiellement neuf études, pour un montant total de 85 000 €.

2. La liste des études éligibles, dont :

- diagnostic commerces vacants (10 000 €),
- étude urbaine Ruoms – esquisse (27 875 €),
- études espaces publics Ruoms et Vallon (17 200 € et 16 700 €),
- études développement du commerce à l'année (16 418,50 € chacune),
- étude mobilités (8 280 €),
- études APS espaces publics Ruoms et Vallon (33 625 € et 27 125 €).

Le total des études représente un budget global de 173 642 € HT, pris en charge par :

- 88 642 € par les collectivités,
- 85 000 € par la Banque des Territoires.

3. Prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2026

La convention est prolongée jusqu'à cette date, dans les mêmes conditions que les autres avenants liés au dispositif PVD.

Financement Étude urbaine – Élaboration d'OAP sur des secteurs stratégiques

Le Président informe également le Conseil qu'une étude complémentaire, portant sur l'Étude urbaine – Élaboration d'OAP sur des secteurs stratégiques". Cette étude, dont le coût pour les deux communes PVD s'élève à 17 517 €, bénéficie d'un financement à hauteur de 50 % (soit 8 758,50 €). Bien qu'elle ne soit pas intégrée dans la convention initiale, ni dans le présent avenant, elle est conduite selon les mêmes modalités financières et techniques que les autres études du programme.

Le Président précise que l'approbation de l'avenant et du financement de l'étude urbaine complémentaire conditionne le versement de la totalité des financements de la Banque des Territoires. À ce jour, seuls 25 500 € sur les 95 579 € prévus ont été versés. Sans la signature de cet avenant et la validation du financement de l'étude urbaine, le solde restant ne pourra pas être mobilisé et les communes devront assumer financièrement le différentiel.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A 37 voix pour et 3 abstentions (Guy Clément, Nicole Arrighi, Simone Messaoudi)

Approuve l'avenant n°2 à la Convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la Banque des territoires au programme Petites Villes de Demain et le financement de l'Étude urbaine – Élaboration d'OAP sur secteurs stratégiques.

Autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la Convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la Banque des territoires au programme Petites Villes de Demain et l'Étude urbaine – Élaboration d'OAP sur secteurs stratégiques.

Dit que le Président sera habilité à signer tout document complémentaire en lien avec la bonne mise en œuvre de l'avenant n°2 à la Convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la Banque des territoires au programme Petites Villes de Demain et l'Étude urbaine – Élaboration d'OAP sur secteurs stratégiques.

Le Président
Luc PICHON



La Secrétaire de séance
Monique MULARONI